

Bureau du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, seize juin à dix-huit heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :

CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1^{er} Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2^{ème} Vice-président
GERDIL Frédéric, 3^{ème} Vice-président
WALKER James, 4^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
GRENAT Maryse, Membre du Bureau,
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

MAXIT Nathalie, Membre du Bureau
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués

Date de convocation : 10 juin 2026

Point n°5 – Attribution du marché 2026-001 concernant la maîtrise d'œuvre et les dossiers réglementaires pour deux projets en rivières sur les communes d'Abondance et La Chapelle d'Abondance (Malève et Dransette)

Monsieur LACHAT HERVE, Vice-Président du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du bureau que le SIAC a lancé une consultation en procédure adaptée pour recruter un maître d'œuvre pour deux projets sur le Malève au lieu-dit Le Planchamp (Abondance) et La Dransette au lieu-dit La Pesse (La Chapelle d'Abondance), conformément à la demande de la CCPEVA.

Le prestataire assurera la maîtrise d'œuvre complète pour les deux projets et sera chargé de l'élaboration des dossiers réglementaires permettant d'obtenir l'autorisation des travaux. Compte tenu de la programmation simultanée des travaux et de la proximité des sites et de, il a été décidé de recruter un seul maître d'œuvre. Les deux missions de maîtrise d'œuvre resteront toutefois séparées même si elles sont réunies dans le même marché.

Les travaux sont estimés à 23000 €Ht pour le Malève et à 57000 €Ht pour la Dransette.

Une consultation a été publiée au BOAMP le 5 mai 2026, la date limite de réception des offres était fixée au 27 mai 2026 à 12 h au plus tard. Cette annonce a fait l'objet de 21 retraits de dossiers par des prestataires intéressés pour soumissionner. Une seule réponse a été reçue : Cabinet HYDRETTES (Groupe ALTEREO).

Après examen des éléments transmis, la candidature a été jugée recevable. Le bureau d'étude présente les compétences et équipes suffisantes pour réaliser l'ensemble des missions prévues au marché. Une phase de négociation était prévue au règlement de la consultation, elle a permis d'échanger avec le candidat. Ce dernier a complété son dossier sur certains points de méthodologie et a abaissé légèrement son offre financière.

A l'issue de l'analyse de l'offre et la phase de négociation, le Président propose d'attribuer le marché à l'entreprise HYDRETTES pour un montant total de 36 090 €HT. (hors options).

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'attribution du marché 2026-001 pour la maîtrise d'œuvre et les dossiers réglementaires pour deux projets en rivières sur les communes d'Abondance et La Chapelle d'Abondance, à l'entreprise HYDRETTES, pour un montant de 36 090 €HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce marché ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette commande et à l'exécution des prestations à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Joseph DEAGE



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.